

Trainers' Digest



ETUI-REHS

European Trade Union Institute

RESEARCH

EDUCATION

HEALTH & SAFETY

Bulletin d'information de l'ETUI-REHS concernant les programmes de formation de l'UE

Nouvelles priorités du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (appel 2008-2010)

L'appel à propositions général 2008-2010 du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui sera lancé en automne 2007, contiendra une série de nouveaux thèmes prioritaires sur lesquels devraient porter les candidatures.

Avant d'entamer le processus de candidature du projet, nous vous conseillons de lire attentivement les documents suivants:

- l'appel à propositions 2008 (qui devrait être publié le 1^{er} octobre 2007);
- la décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013 (JO L 327 du 24-11-06);
- le guide du candidat;
- les appels à proposition individuels et les éventuelles priorités nationales définies par les agences nationales de chaque pays participant pour les actions décentralisées de mobilité, les partenariats et les "projets de transfert de l'innovation" du programme Leonardo da Vinci.

Les priorités reflètent les questions qui sont au cœur de l'élaboration des politiques d'éducation et de formation au niveau européen. À qualité égale, les propositions répondant à ces priorités auront plus de chances d'être sélectionnées en vue d'un financement que celles qui s'en écartent.

De plus, dans le cadre des parties du programme, la priorité sera donnée aux projets visant à promouvoir et à développer:

- le **dialogue interculturel**, étant donné que 2008 sera l'Année européenne du dialogue interculturel et
- la **créativité et l'innovation**, auxquels sera accordée une attention particulière en 2009.

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

Il est à noter que, dans tous les sous-programmes, une attention accrue est accordée à la diffusion et à l'exploitation systématique des résultats des projets, dénommés actuellement "valorisation". Dès lors, toutes les propositions de projet doivent comprendre un plan clair de diffusion et d'exploitation des résultats.

Dans le présent document, nous mettrons essentiellement l'accent sur les priorités des sous-programmes Leonardo, Grundtvig et Transversal, qui présentent un intérêt particulier pour les syndicats.

Priorités dans le cadre du sous-programme Leonardo da Vinci (éducation et formation professionnelle)

A. Priorités incluses sous "Mobilité"

Mobilité des personnes à des fins de formation professionnelle et des professionnels de l'éducation et de la formation professionnelle

Un fort accent est mis sur la qualité de l'organisation de la mobilité, y compris la préparation pédagogique, linguistique et culturelle ainsi que les dispositions pour le séjour à l'étranger sur la base des principes établis dans la Charte européenne de qualité pour la mobilité, afin d'optimiser l'impact de l'expérience de la mobilité.

Cette action comporte deux types de mobilité:

- (1) la mobilité des personnes en formation professionnelle initiale, en formation professionnelle continue sur le marché du travail. Une priorité spécifique sera accordée aux projets organisant la mobilité des personnes en formation professionnelle inscrites dans un dispositif de formation en alternance tels que les apprentis, stagiaires et personnes formées dans l'entreprise;
- (2) la mobilité des professionnels de l'enseignement et de la formation professionnelle. Une priorité spécifique sera accordée au développement des compétences des enseignants, des formateurs et des tuteurs et à la coopération avec les PME.

B. Priorités incluses sous "Partenariats"

La priorité sera accordée aux projets qui abordent les sujets suivants:

- la coopération entre les institutions EFP, les entreprises et/ou les partenaires sociaux sur les questions d'intérêt commun liées à l'EFP;
- la coopération entre les parties concernées dans le domaine de l'EFP aux niveaux nationaux, régionaux, locaux et sectoriels pour assurer leur participation active dans la mise en œuvre du processus de Copenhague, comme prévu dans le Communiqué d'Helsinki.

C. Priorités incluses sous "Projets multilatéraux de transfert et de développement de l'innovation"

Tandis que le "transfert" des projets d'innovation a pour objet de choisir une (ou plusieurs) solution(s) innovante(s) en vue de son (leur) adaptation et de sa (leur) mise en œuvre dans certains pays et/ou secteurs cibles, les projets de "développement" de l'innovation visent à élaborer de nouvelles solutions pour aider
Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

plusieurs pays et/ou secteurs à relever un défi commun auquel il n'a pas encore été apporté de réponse au niveau européen.

L'apprentissage des langues à des fins professionnelles et l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) sont des priorités qui s'appliquent à **tous** les projets Leonardo.

. **Priorité 1: développer les aptitudes et les compétences des enseignants, des formateurs et des conseillers de l'EFPP**

Dans le cadre de cette priorité, les projets devraient répondre à la nécessité de développer les aptitudes et les compétences des professionnels de l'EFPP et de l'orientation, y compris les compétences professionnelles et linguistiques. Les propositions devraient porter sur l'ensemble des points suivants :

- le développement du rôle des professionnels de l'EFPP dans la réponse aux changements systémiques tels que l'évolution vers des systèmes fondés sur les acquis de l'apprentissage et les compétences;
- le renforcement du lien entre les responsables de formation et le monde du travail (entreprises, secteurs professionnels, etc.);
- l'amélioration de leurs aptitudes pédagogiques et le développement de leur participation à l'élaboration des programmes d'études.

. **Priorité 2: développer la qualité et l'attractivité des systèmes et des pratiques d'EFPP**

Les projets relevant de cette priorité devraient :

- élaborer et expérimenter des procédures d'assurance de la qualité dans la formation initiale et l'enseignement et la formation professionnels continus, en utilisant entre autres le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité (un système de référence aidant les Etats membres à contrôler et évaluer leurs propres systèmes et pratiques);
- favoriser la mise au point de parcours d'EFPP de qualité permettant une transition harmonieuse vers le travail et/ou la poursuite d'études, et promouvoir les services d'orientation et de conseil à tous les niveaux;
- améliorer la gouvernance et l'attractivité des systèmes d'EFPP par une coopération accrue avec les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes concernées.

. **Priorité 3: la transparence et la reconnaissance des compétences et des certifications**

Les projets relevant de cette priorité sont destinés à soutenir l'élaboration de systèmes et de cadres nationaux et sectoriels des certifications intégrant des outils européens communs conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences et des certifications tels que le portfolio Europass, le système ECVET et le Cadre européen des certifications (CEC). Ils devraient soutenir l'expérimentation et l'application d'éléments de tels cadres, et plus particulièrement:

- la description des certifications au regard des acquis de l'apprentissage;
- l'établissement d'une correspondance entre les certifications de l'EFPP et les huit niveaux de référence du CEC via des cadres et systèmes nationaux des compétences;

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- l'organisation des certifications en unités transférables d'acquis d'apprentissage avec allocation de points de crédit;
- la conception de programmes d'EFP comprenant des dispositifs flexibles pour la validation, le transfert et la reconnaissance des acquis de l'apprentissage formel, informel et non formel;
- la combinaison et la poursuite de l'élaboration des outils et des cadres européens ou leur application dans des secteurs particuliers.

. Priorité 4: le développement des aptitudes des adultes sur le marché du travail

Les projets relevant de cette priorité promeuvent des liens étroits avec le monde du travail, dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux et continus, ainsi que des possibilités accrues d'apprentissage au travail:

- en élaborant et en appliquant des mesures visant à créer des lieux de travail propices à l'apprentissage;
- par des actions visant à améliorer la reconnaissance et la validation de l'apprentissage par le travail afin de favoriser l'évolution de carrière et l'éducation et la formation tout au long de la vie;
- à travers l'acquisition de compétences numériques;
- à travers l'apprentissage des langues à des fins professionnelles;
- en améliorant l'acquisition des aptitudes par le biais de la créativité et de l'esprit d'initiative et d'entreprise.

. Priorité 5: relever les niveaux de compétence des groupes vulnérables

Les projets relevant de cette priorité devraient être axés sur:

- l'intégration des groupes confrontés à des difficultés particulières sur le marché du travail, par exemple des personnes ayant quitté l'école prématurément, des travailleurs peu qualifiés, des personnes handicapées, des immigrés, des minorités ethniques, en développant leurs aptitudes et compétences professionnelles;
- le renforcement de l'intérêt des hommes et des femmes pour les domaines de l'EFP dans lesquels ils/elles restent sous-représenté(e)s et l'augmentation de leur participation dans ces domaines (les femmes dans le domaine de la technologie, par exemple);
- des activités visant à résoudre les problèmes causés par l'évolution démographique, en maintenant les travailleurs âgés au travail par exemple.

Les projets développés dans le cadre de cette priorité aideront les États membres à atteindre les niveaux de référence fixés pour la participation à l'éducation et à la formation d'ici 2010.

. Priorité 6: développer les outils et les méthodes d'apprentissage

Les projets relevant de cette priorité devraient encourager l'innovation pédagogique dans l'EFP, notamment par l'utilisation des TIC, en mettant l'accent sur:

- la conception et la mise en place d'outils de pointe pour aider à dispenser la formation dans tous les contextes;

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- la conception et la mise en place d'outils pour aider les personnes en auto-apprentissage;
- le renforcement de l'apprentissage à distance et de l'apprentissage des langues par l'élaboration de nouvelles méthodes d'enseignement.

D. Priorités incluses sous "Réseaux"

Dans le cadre de cette action, les projets devraient contribuer à la coopération sectorielle entre les acteurs de l'EFV : entreprises, secteurs économiques, partenaires sociaux et organismes de formation. Les réseaux devraient soutenir:

- **Les réseaux de parties prenantes :**
 - L'identification et la diffusion de bonnes pratiques de formation dans les différents secteurs et dans l'EFV dans son ensemble.
 - Le développement et le renforcement de la coopération entre les organismes de formation et les entreprises.

- **Les réseaux (ECVET)**

Soutien au test du Système européen de transfert de crédits pour le EFV (ECVET) dans les secteurs suivants :

- Construction automobile et maintenance,
- Industries de process, chimie en particulier
- Transport et logistique
- Construction
- Hôtellerie et tourisme
- Commerce
- Artisanat

E. Priorités incluses sous "Mesures d'accompagnement"

Les mesures d'accompagnement doivent soutenir les activités de communication et les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats.

Priorités inscrites sous le sous-programme Grundtvig (formation des adultes et autres voies de formation)

A. Priorités incluses sous "Mobilité et partenariats"

- **Mobilité: bourses de formation continue pour le personnel**

Aucun thème prioritaire n'a été défini.

- **Partenariats**

La priorité sera accordée aux propositions de partenariats portant sur les thèmes suivants:

- l'acquisition d'une ou plusieurs des huit compétences clés, telles que définies dans la recommandation de 2006 sur les compétences clés en matière d'apprentissage

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

tout au long de la vie (JO L 394/10 du 30-12-2006): communication dans la langue maternelle; communication en langues étrangères; compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies; compétence numérique; Apprendre à apprendre; compétences sociales et civiques; esprit d'initiative et d'entreprise; sensibilité et expression culturelles;

- le soutien aux personnes défavorisées pour des raisons socio-économiques;
- le soutien à l'intégration des immigrés;
- le renforcement de la participation des apprenants âgés à l'éducation;
- l'éveil et le renforcement de la créativité.

B. Priorités incluses sous "Projets multilatéraux"

. Priorité 1: compétences clés

Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:

- étendre l'accès aux compétences de base, notamment l'aptitude à lire et à écrire, la communication dans des langues étrangères, les compétences de base en mathématiques, sciences et technologies et les compétences numériques;
- aider les apprenants à développer des compétences transversales telles que les compétences sociales, civiques, culturelles et interculturelles et l'esprit d'initiative et d'entreprise, afin de s'adapter à une société en mutation et aux besoins du marché du travail;
- renforcer la confiance en soi et promouvoir l'accomplissement personnel des adultes par le développement de leur conscience culturelle et leur capacité d'expression créative;
- améliorer la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, en tenant compte des besoins spécifiques des apprenants adultes.

. Priorité 2: accroître la qualité, l'attractivité et l'accessibilité de l'éducation des adultes

Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:

- inciter les apprenants individuels à se former, y compris au moyen de services d'orientation et de partenariats avec les entreprises;
- renforcer les compétences numériques et l'utilisation des TIC afin d'élargir l'accès à l'éducation et à la formation des adultes;
- améliorer l'identification des besoins d'apprentissage des enseignants, des formateurs et des autres membres du personnel éducatif;
- développer des approches conjointes afin d'améliorer la qualité des qualifications des enseignants, des conseillers et d'autres membres du personnel de l'éducation des adultes, et adapter leur formation en conséquence;
- améliorer l'assurance de la qualité des services et des établissements, y compris l'examen de la manière dont le cadre commun européen pour l'assurance de la qualité dans la formation professionnelle peut être appliqué à l'éducation des adultes;
- améliorer la transparence et l'utilisation des certifications obtenues dans le cadre de l'éducation des adultes et la facilitation de l'accès à l'enseignement professionnel, général et supérieur.

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

. ***Priorité 3: promouvoir l'éducation et la formation des adultes pour les citoyens marginalisés et défavorisés et pour les migrants***

Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:

- l'élaboration de méthodes alternatives d'apprentissage pour intégrer ou réintégrer les citoyens marginalisés et défavorisés dans la société et sur le marché du travail;
- le partage de bonnes pratiques concernant l'éducation interculturelle, l'éducation et la formation des citoyens marginalisés et leur intégration linguistique, sociale et culturelle;
- la définition et la diffusion de mécanismes pour l'évaluation des compétences et la reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel des migrants;
- l'utilisation du sport pour offrir des possibilités d'apprentissage aux citoyens marginalisés et défavorisés.

. ***Priorité 4: développer l'apprentissage des seniors; l'apprentissage intergénérationnel et familial***

Les projets relevant de cette priorité devraient poursuivre les objectifs suivants:

- transférer les connaissances, les méthodes et les bonnes pratiques afférentes à l'éducation des seniors;
- doter les seniors des aptitudes dont ils ont besoin pour faire face au changement et continuer à être actifs dans la société;
- renforcer la contribution des personnes âgées à l'apprentissage des autres.

C. Priorités inscrites sous "Réseaux"

. ***Priorité 1: l'apprentissage des langues dans le secteur de l'éducation des adultes***

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les possibilités d'apprentissage des langues offertes aux adultes;
- le recensement des besoins actuels, émergents et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes (incluant l'éducation formelle, non formelle et informelle);
- l'élaboration de stratégies pour combler les lacunes dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes, où l'offre n'est pas adéquate actuellement;
- la diffusion de programmes et d'outils permettant de former les personnes dispensant un enseignement linguistique à des adultes.

. ***Priorité 2: les réseaux académiques dans l'éducation des adultes***

Les réseaux relevant de cette priorité devraient promouvoir une coopération plus étroite entre l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'éducation des adultes, des prestataires de services éducatifs pour adultes et des professionnels de l'éducation des adultes. Ils devraient être ciblés sur:

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- la mise au point, l'expérimentation et la promotion d'outils d'assurance et d'amélioration de la qualité pour l'éducation et la formation des adultes;
- l'analyse et la comparaison des approches nationales pour ce qui est de la collecte de données dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes;
- la recherche des avantages et des bénéfices de l'éducation et de la formation des adultes, formelles, non formelles et informelles, et des obstacles à leur participation.

Priorité 3: les réseaux de coopération entre les différents acteurs impliqués dans l'éducation des adultes

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- le renforcement de la coopération entre les prestataires de services éducatifs pour adultes, les ONG, la société civile, les partenaires sociaux et les décideurs aux niveaux local, régional, national et européen;
- le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les offres d'éducation et de formation des adultes en Europe;
- le recensement des besoins actuels, naissants et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes et de l'orientation;
- l'examen de méthodes et de pratiques permettant d'accroître la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La Commission examinera également les candidatures de partenariats qui ont reçu un cofinancement pour un séminaire thématique Grundtvig en 2004, 2005 ou 2006 et souhaitent créer un réseau.

D. Priorités incluses sous "Mesures d'accompagnement"

Les mesures d'accompagnement soutiendront les activités de communication ainsi que les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats.

Priorités du sous-programme transversal (innovation, langues, TIC, valorisation)

Activité clé 1 - "Coopération politique et innovation"

A. Priorités incluses sous "Mobilité (visites d'étude)"

Le but de cette action est d'encourager la discussion, l'échange et l'apprentissage mutuel sur des thèmes d'intérêt commun au niveau de l'UE, de façon à promouvoir des approches de qualité et la transparence des systèmes d'éducation et de formation.

Le programme des visites d'étude s'alignera sur les priorités des politiques d'éducation et de formation, y compris sur celles définies par les États membres. En outre, il sera

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

veillé tout particulièrement à corrélérer les thèmes de ces visites aux objectifs du programme de travail 2010.

Les thèmes prioritaires pour les visites d'étude sont les suivants:

- L'élaboration de politiques et le recours à des pratiques fondées sur des informations empiriques;
- Les approches innovantes pour la mise en œuvre des instruments européens ;
- Les questions d'inclusion et d'intégration sociales ;
- L'amélioration de l'attractivité et de la qualité de l'EFPP ;
- L'apprentissage dans un environnement de lieu de travail ;
- Les modèles de partage des coûts dans l'éducation et la formation ;
- L'augmentation de la participation des adultes à l'éducation et la formation (par exemple, coopération avec les partenaires sociaux) ;
- L'intégration des instruments d'enseignement et des politiques du travail dans les stratégies de la formation tout au long de la vie ;
- Les approches innovantes pour introduire les arts créatifs dans l'éducation et la formation ;
- L'orientation et la formation professionnelles pour anticiper et accompagner les mutations économiques, d'une part, et le vieillissement de la population active, d'autre part.

B. Priorités incluses sous "Études et recherches comparatives"

Les thèmes prioritaires pour les recherches comparatives en matière d'éducation et de formation sont les suivants:

- thème 1: promouvoir l'excellence, l'efficacité et l'équité dans l'enseignement supérieur: accès des étudiants et persévérance.
- thème 2: développer l'éducation et la formation des adultes: détermination, évaluation et promotion de la qualité de l'organisation, de la gestion et du financement de l'éducation et de la formation des adultes.
- thème 3: remédier aux faiblesses dans l'acquisition des compétences clés dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire.
- thème 4: favoriser l'attractivité et la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels: gouvernance des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et amélioration de la compréhension des liens entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et le monde du travail.
- thème 5: le rôle des activités créatives dans l'apprentissage et leur impact sur les capacités à innover des personnes.

2. Activité clé - Langues

A. Priorités incluses sous "Projets multilatéraux"

La priorité sera accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- renforcer l'acquisition de compétences dans les langues européennes les moins répandues et/ou sensibiliser à ces langues;
- renforcer l'acquisition de compétences linguistiques pour améliorer le dialogue interculturel en Europe et la compétitivité de cette dernière dans le contexte de la mondialisation;
- concevoir et promouvoir des méthodologies destinées à motiver les personnes apprenant une langue et à renforcer leurs capacités d'apprentissage linguistique.

B. Priorités incluses sous "Réseaux"

Les réseaux de nature transversale contribuent à l'élaboration des politiques linguistiques en Europe. Ils promeuvent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, favorisent les échanges d'informations concernant les techniques innovantes et les bonnes pratiques, en particulier entre les décideurs et les professionnels de l'éducation de premier plan, et adaptent et diffusent les produits d'anciens projets auprès de divers utilisateurs (pouvoirs publics, professionnels, entreprises, apprenants, etc.).

La priorité sera accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

- trouver, concevoir et diffuser des informations concernant les bonnes pratiques pour motiver les personnes apprenant une langue et favoriser la création d'un environnement d'apprentissage favorable aux langues;
- développer la coopération entre les associations de professeurs de langues et les autres parties prenantes qui promeuvent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, y compris la promotion du passeport des langues Europass;
- développer et encourager la prise en compte des politiques promouvant l'apprentissage des langues et la diversité linguistique à tous les niveaux de l'enseignement formel et non formel;
- recenser, échanger et utiliser des bonnes pratiques concernant l'enseignement des langues à des personnes ayant des besoins particuliers.

C. Priorités incluses sous "Mesures d'accompagnement"

Les mesures d'accompagnement soutiendront les activités de communication ainsi que les événements pour la diffusion et l'exploitation des résultats.

3. Activité clé 3 - TIC (Technologies de l'information et de la communication)

A. Priorités incluses sous "Projets multilatéraux"

La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous.

- . ***Priorité 1: Recenser et instaurer des utilisations innovantes des TIC dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les groupes vulnérables***

Les TIC permettent de développer les réseaux interpersonnels, ce qui peut permettre d'améliorer leur apprentissage. L'apprentissage est essentiellement un

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

processus social. L'auto-apprentissage et l'apprentissage informel entre pairs sont des moyens importants de développer les aptitudes et compétences numériques. Mais ces aptitudes sont aussi de plus en plus importantes dans l'apprentissage formel. Une nouvelle génération d'outils et de plateformes de communication sociale fondés sur les TIC (le "Web 2.0" et d'autres évolutions pertinentes dans le domaine des TIC) voit sa popularité croître rapidement. On peut notamment citer les blogues, les wikis, la baladodiffusion, les logiciels relationnels, les sites de relations virtuelles, ainsi que des outils tels que les téléphones mobiles. Ils sont faciles à utiliser, abordables et très répandus, en particulier parmi les groupes menacés d'exclusion (les personnes ayant quitté l'école prématurément, les minorités ethniques, les personnes âgées, etc.), et sont donc susceptibles de permettre la (re)connexion desdits groupes aux services publics, à l'éducation et la formation et à la participation civique.

Les projets devraient porter sur:

- la mise au point et l'application d'approches expérimentales relatives à ces nouveaux outils et tendances, y compris l'analyse de leur impact en termes d'éducation ou de formation pour les bénéficiaires;
- l'analyse comparative des pratiques existantes afin de recenser les bonnes pratiques et les facteurs de réussite transférables.

. ***Priorité 2: Les TIC en tant que catalyseurs de l'innovation et de la créativité dans l'apprentissage tout au long de la vie***

Les projets devraient mettre au point des approches novatrices pour élargir les aptitudes d'apprentissage et renforcer les capacités d'innovation.

La priorité sera accordée aux projets qui définissent et utilisent des solutions d'apprentissage fondées sur les TIC en poursuivant au moins un des objectifs suivants:

- favoriser la créativité, en permettant à l'apprenant d'apprendre par l'expression créative, le sens critique et la pensée latérale pour produire de nouvelles idées et des solutions innovantes;
- favoriser des approches basées sur les capacités d'investigation et de résolution des problèmes, en permettant à l'apprenant d'apprendre par la pratique au moyen d'expériences dans des environnements réels et/ou virtuels.

B. Priorités incluses sous "Réseaux"

La priorité sera accordée aux réseaux poursuivant les objectifs ci-dessous.

. **Priorité 1 : Résoudre les questions transversales pour relier et connecter les communautés d'apprentissage au moyen des TIC de manière innovante**

Le concept de communauté d'apprentissage se répand, sur la base de liens plus marqués entre l'école, le domicile, le lieu de travail et les communautés locales. Il constitue un élément essentiel des nouveaux services et des nouvelles infrastructures créés en Europe dans le domaine des TIC.

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:

- le partage des connaissances et la constitution de partenariats associant tous les acteurs pertinents de l'apprentissage fondé sur les TIC, tant du côté de la demande que de celui de l'offre;
- la fourniture de conseils et d'aides pour ce qui est des questions transversales liées à l'utilisation de services de contenu numérique dans les environnements d'apprentissage formel, non formel et informel, telles que les normes de qualité, l'évaluation en ligne et les portfolios en ligne;
- l'innovation éducative fondée sur de nouvelles pédagogies s'appuyant sur les TIC et l'adaptation de ces dernières aux changements sociaux et économiques, les nouvelles aptitudes d'apprentissage et la gestion du changement.

. **Priorité 2 : Renforcer les liens entre les TIC et les aptitudes en matière de créativité et d'innovation**

La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:

- le partage des connaissances et l'application d'approches expérimentales pour développer la créativité et l'innovation par l'utilisation des TIC;
- la fourniture de conseils et d'une aide aux établissements et aux professionnels du domaine;
- la détermination des bonnes pratiques d'enseignement et d'apprentissage sous-tendant la capacité d'innovation;
- les activités d'information et de sensibilisation.

4. Activité clé 4 - Diffusion et exploitation des résultats

L'activité clé "Diffusion et exploitation des résultats" témoigne de la prise de conscience croissante chez les responsables politiques et les professionnels de la nécessité de veiller à ce que les projets et les actions financés par l'Union européenne aient une incidence maximale pour soutenir l'agenda révisé de Lisbonne et la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010". L'objectif premier de cette activité clé est de contribuer à la création d'un cadre propice à l'exploitation efficace des résultats aux niveaux local, sectoriel, régional, national et européen. Les actions financées au titre de cette activité clé complètent les actions de diffusion et d'exploitation des résultats spécifiques obtenus dans le cadre des sous-programmes et des autres activités clés.

A. Priorités incluses sous "Projets multilatéraux"

La priorité sera accordée aux projets multilatéraux ciblés sur:

- la création d'infrastructures appropriées (analyse, mécanismes, méthodologies et outils pratiques) pour faciliter l'exploitation des résultats;
- le niveau européen (par secteur, thème ou groupe d'utilisateurs);
- la promotion d'activités d'"exploitation des résultats" au sein des grands réseaux existants aux niveaux régional, européen et sectoriel.

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

Ces priorités pourraient être:

- des actions destinées à élaborer et à implanter une stratégie européenne d'exploitation de résultats, d'études documentaires, de projets de démonstration et de méthodologies;
- des projets visant à tester et à exploiter les résultats de la coopération européenne en cours;
- des activités réalisées au niveau européen pour promouvoir l'exploitation active des résultats (conférences, séminaires et autres échanges entre des produits et de nouveaux utilisateurs potentiels). La priorité sera accordée en particulier aux actions visant à appliquer les résultats au sein des réseaux existants;
- des activités ayant pour objet de tester et d'élaborer des moyens d'ancrer les résultats de projets dans la politique, de concevoir et de présenter des mécanismes permettant de corréler des projets, des programmes et des politiques;
- des projets de repérage, de mobilisation et de promotion de réseaux appropriés pour l'exploitation des résultats (par exemple, des actions de détermination de contacts, de définition d'un "mandat d'exploitation", de diffusion d'informations sur la mise en réseau à des promoteurs/utilisateurs intéressés, et de promotion de la transparence et de l'égalité d'accès et des chances);
- des actions visant à améliorer l'accès aux résultats de projets.

La priorité sera accordée à des projets qui proposent une approche intégrée recouvrant différents volets du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui associent d'importants décideurs et/ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence notable au niveau régional, national ou européen pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'éducation et de la formation au niveau européen.

Informations et conseils

La bibliothèque en ligne du service d'informations sur l'UE de l'ETUI-REHS Formation donnera des informations actualisées concernant les futurs appels à propositions à l'adresse: http://www.etui-rehs.org/education_fr/eu_information_service/library

Si vous avez besoin d'une assistance spéciale dans la préparation de votre proposition de projet, ou de suggestions dans la recherche de partenaires, veuillez nous contacter à l'adresse: spennell@etui-rehs.org

L'appel à propositions, y compris le financement, les règles d'éligibilité, les dossiers de candidature et les données de contact appropriées pour plus d'informations figurent également à l'adresse Internet suivante de la CE:

http://www.ec.europa.eu/education/programmes/newprog/index_en.html

Toute suggestion permettant d'améliorer la présente newsletter est la bienvenue.